Délégation Paris A
www.dr1.cnrs.fr
27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex
T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

**DEC151219DR01**

**Décision portant nomination de M. Etienne GUIGONNAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC141912INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et nommant M. Alain DIECKHOFF en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité[1] en date du 25 mars 2013 ;

Considérant que **M. Etienne GUIGONNAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris B du CNRS du 13 au 15 octobre, puis du 24 au 16 novembre 2014,

**DECIDE :**

**Article 1er : M. Etienne GUIGONNAT,** AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI) à compter du 17 novembre 2014.

**M. Etienne GUIGONNAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.



[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Etienne GUIGONNAT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 11 MAI 2015

Le directeur de l'unité
Alain DIECKHOFF

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional Paris A du CNRS

Pour le Président du CNRS
L'Adjoint
circonscription
AF Duval
Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric MION, directeur de Sciences-Po Paris

p/o